

Meeting 461
Date 2.12.04
Time _____
Tape No. _____

FRANCE



**Intervention de S.E. Monsieur Bernard KESSEDJIAN
Ambassadeur, Représentant Permanent de la France
auprès de l'Office des Nations Unies à Genève**

88^{ème} session du Conseil de l'OIM

Genève, le 2 décembre 2004

*Discours disponible sur le site :
www.delegfrance-onu-geneve.org*

MISSION PERMANENTE DE LA FRANCE AUPRÈS DE L'OFFICE
DES NATIONS UNIES A GENÈVE

36, route de Pregny 1292 Chambésy/Genève Tél. (022) 758 91 11

Monsieur le Président,

Permettez moi de féliciter les membres du nouveau bureau pour leur élection. Je souhaite également adresser un message de bienvenue aux nouveaux membres de notre organisation. Cet élargissement constant de l'OIM traduit bien l'importance croissante de la question des migrations pour l'ensemble des Etats. Les réflexions en cours au sein de différentes enceintes – je pense notamment à la Commission mondiale des migrations internationales, dont je salue la pertinence du travail accompli jusque là, au Groupe de Genève sur les migrations, à l'initiative de Berne – témoignent également de l'importance de cette question sur le plan international et de la nécessité de définir clairement le mandat et les responsabilités de chacun dans le traitement de cette question.

J'aimerais pour ma part évoquer devant vous quatre points :

1/ Tout d'abord quelques mots sur la refondation de la politique française en matière d'accueil et d'intégration, qui vient après la réforme de notre système d'asile à l'automne 2003 :

Travailler dans le sens de l'intégration des migrants et de la promotion de l'égalité des chances comprend des limites, la principale étant celle opposée aux migrations illégales. A cet égard, la France s'efforce de mener aujourd'hui une politique plus équilibrée sur les orientations suivies en matière de régularisation

des migrations et d'accès au marché du travail. C'est dans cet esprit que le ministre de l'intérieur, M. de Villepin, a présenté un nouveau plan d'action contre l'immigration illégale. J'en rappelle brièvement les principaux axes :

- tout d'abord, la nécessité d'agir le plus en amont possible auprès des pays d'origine, en multipliant notamment les projets de codéveloppement à l'échelle européenne pour permettre à ces Etats d'offrir à leur population de réelles perspectives économiques
- ensuite l'augmentation de l'aide aux pays de transit pour mieux contrôler leurs frontières
- enfin le nécessaire renforcement de la coordination européenne, en mutualisant nos moyens, comme l'illustre récemment la coopération franco-britannique dans le domaine de la lutte contre l'immigration illégale.

Par ailleurs, la France réfléchit à une nouvelle politique de visas pour les étudiants, les chercheurs, les saisonniers et pour certains secteurs d'activités en fonction des besoins économiques.

Enfin, la création en juillet dernier d'un observatoire des statistiques de l'immigration et de l'intégration, sous l'égide du Haut Conseil à l'Intégration, constitue pour le gouvernement un outil essentiel d'aide à la décision pour la gestion des flux migratoires et l'évaluation de l'impact des politiques d'intégration. Sur ce dernier point, les autorités françaises attendent avec beaucoup d'intérêt le rapport de l'OIM sur l'état de la migration dans le monde

qui paraîtra début 2005, outil tout aussi important pour notre réflexion à l'échelon national.

2/ Second point, évoqué lors du dernier sous-comité du budget et des finances, la sécurité du personnel. Nous avons fermement condamné, aux côtés de l'ensemble de la communauté internationale, les attaques dont les bureaux et le personnel des organisations internationales ont été l'objet. Cette condamnation n'est pas suffisante, il faut agir ensemble pour garantir à l'ensemble du personnel un niveau de protection optimal. Sans reprendre l'ensemble des arguments avancés lors des différentes séances de discussion sur cette question, je réaffirme ici notre souhait que le financement des dépenses de sécurité ne dépende pas de contributions volontaires, donc incertaines. Les dépenses de sécurité doivent par nature être prises en charge par le budget ordinaire de l'organisation en raison de leur caractère incontournable et fondamental. Je vous encourage donc à porter un intérêt particulier aux discussions engagées sur la base du rapport du secrétaire général des Nations Unies sur la mise en place d'un système renforcé et unifié de gestion de la sécurité pour les Nations Unies.

3/ Troisième point, la proposition de budget 2005. La France regrette que l'on n'ait pas retenu la proposition initiale de l'organisation, comportant une augmentation de la partie administrative du budget de 110 000 FCH. Je tiens à

saluer d'une part les dernières évolutions structurelles, notamment la création d'un département du droit international de la migration et à remercier les personnes en charge de la rédaction du glossaire sur la migration - véritable outil de référence - et d'autre part la réorganisation des différentes représentations à l'étranger réparties désormais entre missions à fonction régionale et missions diplomatiques de liaison. Les économies réalisées depuis la création du centre administratif de Manille sont particulièrement encourageantes pour les années à venir.

4/ Enfin, la France suit avec beaucoup d'intérêt les réflexions en cours sur la stratégie future de l'OIM. Comme je l'ai rappelé les années précédentes, nous sommes favorables à la transformation de l'OIM en institution spécialisée des Nations Unies. L'ONU offre en effet le cadre approprié pour traiter une question de cette ampleur. Cette intégration apporterait à l'OIM reconnaissance et légitimité. Cela lui permettrait aussi d'être associée à divers exercices comme partenaire de premier plan et non comme observateur. Par ailleurs, il n'y a pas de raison que ce nouveau statut ait des conséquences néfastes sur l'autonomie et la rapidité d'action qui constituent des qualités prépondérantes de l'OIM.

Je vous remercie.